



# Compte-Rendu du 1er Conseil d'Administration de l'exercice 2018-2019

Association pour l'Union des ReZO des Résidences Etudiantes

mercredi 30 janvier 2019



## Table des matières

1	Avancement convention CROUS et discussions diverses	2
2	Approbation du budget des 3 serveurs demandés par le CT	2
3	Présentation du plan de financement global du projet - Budget 2019	3
4	Discussion de l'assurance	4
5	Choix du Logo	4
6	Relation avec Rezel - Telecom Paris	4
7	Subvention paris-saclay -> budget événementiel annuel + Budget fonctionnement par asso	4
8	Attribution d'une délégation générale de signature du président M. Gabriel DÉTRAZ à M. Aloÿs DUFOUR (Vice-président) et M. Solal Nathan (Trésorier), selon l'article 20 des statuts	5
9	Modification du règlement intérieur, ajout d'un article concernant le fonctionnement du pôle événementiel. (article 20 du RI)	5
10	Points divers	5



## Présents

### Membres du conseil d'Administration

- Antoine VINTACHE
- Kevin "F/Poutre" LEVY
- Samy HAMMOUTENE
- Simon JEANNE
- Aloÿs "Volgaar" DUFOUR
- Léo "Bobby" TRANIER
- Gabriel "Chirac" DETRAZ
- Arthur "Grizzly" GRISEL-DAVY
- Solal NATHAN
- Charles BONNET (arrivé à 19h38)

### Observateurs

- Shirley ALSAINT
- Pierre CHOT-PLASSOT
- Reda BERRADA
- Benjamin GRAILLOT
- Raphaël PAGÈS

### Modalités de vote

Il est rappelé que seuls les membres du Conseil d'Administration ont droit de vote. Il est à noter que Gabriel DETRAZ possède la procuration de Ela LAOUINI.



Début de la réunion à 19h10.

## 1 Avancement convention CROUS et discussions diverses

On a tout fait questions banque, préfecture, papiers...

Au niveau du CROUS, le nouveau directeur, Alexandre AUMIS arrive dans 2 jours. Il faut qu'on ira voir WiFirst (le 6 février) pour faire un "accord de voisinage" avec eux. L'idée c'est que notre réseau est "expérimental". Le CROUS veut se couvrir, pour pas que WiFirst l'embête, ils ont signé un contrat avec eux après tout.

FLEMNET a fixé son Assemblée Générale Extraordinaire au 14 mars, (Il est d'ailleurs demandé à PAC@NET, EMINET, BDI de convoquer les leurs). il faut donc publier l'article avant le 14 février.

Aloÿs rencontre cependant des difficultés vis-à-vis du parisien. Chirac fait remarquer qu'on pourrait aller voir le journal officiel des associations, car il paraît que ça coûte moins cher. Une fois qu'on aura signé les conventions avec le CROUS ce sera plus simple.

## 2 Approbation du budget des 3 serveurs demandés par le CT

On a besoin de 3 serveurs, car dans 3 des résidences, le matos se fait vieux et mérite d'être changé. Deux modèles (de HP) ont été sélectionnés par le Conseil Technique. Ils contiennent chacun 16Go de RAM (qui assez chères, car y sont ajoutées de nombreux correctifs), le 4110

a un processeur avec 8 coeurs, et le 4114 possède un processeur cadencé à 10 coeurs, mais est plus cher que l'autre (pour plus de détails, le lecteur est invité à consulter les annexes, où figurent les devis).

Le Conseil technique propose donc de rajouter une barrette de 16Go (par serveur). Ces serveurs deviendront les coeurs de réseau des résidences, et serviront donc au rootage, DNS, DHCP, et hébergeront le contrôleur unifi. Des disques durs (qui tourneront très probablement en RAID 6) sont également ajoutés au devis. sont également ajoutés aux devis des alimentations supplémentaires, qui sont retirables à chaud, permettant d'éviter d'éteindre la machines en cas de remplacement.

Les anciens serveurs tourneront soit en parallèle (mais cela risque de réduire leur puissance, Contrairement à Fleming qui ont 2 serveurs identiques) ou deviendraient des serveurs de backup.

16Go c'est peu, car on fait de la virtualisation, on doit toujours attribuer assez large à chaque machine virtuelle pour éviter d'avoir des problèmes, d'où la proposition de rajouter une autre barrette de 16Go. Ces serveurs ne seront pas dédiés à des trus rigolos et compagnie, mais seront le coeur de chaque résidence. On n'en mettra pas à Flemnet, car il y a déjà au moins 2 Gen 8 assez puissants et un Gen 9 très puissant.

Deux votes sont donc proposés :

**1er vote :** Choisit-on d'ajouter une barrette de 16Go à chaque serveur?

Vote (10 votants) :

- NPPPV : 1
- Abstention : 1
- Oui, on ajoute une barette supplémentaire : 7
- Non, on n'ajoute pas de barette supplémentaire : 1

On ajoutera donc une barrette de RAM de 16Go par serveur.

**2ème vote :** Choisit-on le modèle 4110 (8coeurs) ou le modèle 4114 (10 coeurs)? :

Vote (10 votants) :

- NPPPV : 1
- Abstention : 1
- 4114 : 6
- 4110 : 2

On choisit donc d'acheter le modèle 4114. Flemnet ayant voté un budget afin de payer ces serveurs fera un virement de 10 000 euros à Aurore, avant la fusion.

*Arrivée de Charles BONNET*

### **3 Présentation du plan de financement global du projet - Budget 2019**

Solal et "Grizzly" présentent le plan de financement global du projet, qui est placé en annexe.

L'idée est de mettre en place un backbone de transfert en 10GB entre les résidences. Les 4 résidences d'aurore plus Georges Sand. On prend en compte le RIPE NCC (qui nous fournira 1000 IP publiques). Pour les bornes, c'est une borne pour 10 résidents. Il y en a déjà à Fleming, donc pas besoin d'en mettre là-bas pour l'instant. Il faudra 2 serveurs en plus pour la nouvelle résidence. Sur les 21000, il y en a environ 10000 qui sont déjà engagés. Les onduleurs permettent de protéger nos installation et de leur permettre de tourner en cas de coupure (d'une

heure max pour ceux choisis). On placera les onduleurs dans la baie de serveurs.

Le budget total est estimé à environ 127000 euro. Il faut qu'on garde 50 000 euros de roulements.

Dans ce qui va être gains, on estime entre 30000 et 40000 euros par ans (adhésions). Samy remarque qu'il manque les budgets événementiels, qui seront rajoutés. On sera en déficit : comment on va le combler ? Paris Saclay (dont on espère récupérer 5000 euros), CVEC (mais s'ils nous financent, ça risque d'être compliqué. Mais en négociant ça au niveau du directeur général, ça risque d'être plus simple), pour la CVEC, on leur dit "on veut faire ça" et ils nous donnent tant. Il n'est pas impossible qu'on obtienne des financements de google, mais ça reste de l'ordre de l'onirique pour l'instant.

Approuve-t-on le plan de financement global du projet (accord de principe) ?

Vote (11 votants) :

- NPPPV : 1
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : 10

Le plan de financement global du projet est donc validé par le Conseil d'Administration.

## 4 Discussion de l'assurance

On a besoin d'une sorte de *meta-assurance* pour couvrir notre matériel en cas d'incendies, dégâts des eaux...

inventorier les locaux et le matériel.

Il va falloir faire *complet* un inventaire des locaux (nom, emplacement et surface en m<sup>2</sup>) et du matériel dans chacun, pour renégocier l'assurance. Grizzly est volontaire pour regrouper. Il faut que tous le fassent relativement vite. C'est presque fait à flemmet on a juste à mesurer, où il ne nous reste plus qu'à mesurer.

## 5 Choix du Logo

Un frama (en annexe) a été remplis pour décider quel logo on va utiliser. Le logo choisi est l'actuel logo du CRANS, qui a donné son accord.

À l'unanimité, on adopte l'actuel logo du CRANS comme logo.

## 6 Relation avec Rezel - Telecom Paris

Ils arriveront sur le plateau, et seront à terme dans une résidence crous, et veulent faire une asso de réseau, qui fusionnera peut-être avec nous bientôt. Sur quelle base ? s'ils veulent rester dans leur coin, on peut faire un accord. Pour les relier à nous, Pascal Etcheberry qui gère la fibre sur le plateau nous filera des fibres pour se relier à la résidence paris télécom'. Et au pire on se débrouillera avec un pont radio.

Vote de principe pour savoir si on est d'accord de s'associer avec eux. À l'unanimité, nous sommes d'accord pour nous associer avec eux.

## 7 Subvention paris-saclay -> budget événementiel annuel + Budget fonctionnement par asso

Le pôle événementiel se présente avec un document qui est dans les annexes. On votera donc plus tard une modification du règlement intérieur pour que ça se passe bien avec le

CROUS. Pour les LAN, pas la peine de les mettre dans le budget (c'est négligeable), mais plusieurs personnes présentes demandent à ce que des LAN soient organisées (cf points divers). Pierre explique Torépa, une application permettant le rapprochement entre résidents.

Pour les gros événements, niveau communication, il va falloir bien progresser. cf points divers.

On va voter les environ 13000 euros de budget événements sur un an :

Vote (11 votants) :

— NPPPV : 2

— Abstention : 1

— Contre : 0

— Pour : 8

Le budget événement est donc approuvé.

## **8 Attribution d'une délégation générale de signature du président M. Gabriel DÉTRAZ à M. Aloÿs DUFOUR (Vice-président) et M. Solal Nathan (Trésorier), selon l'article 20 des statuts**

Afin qu'ils puissent signer les adhésions RIPE, et ce genre de choses.

Vote (11 votants) : NPPPV : 0 Abstention : 1 Contre : 0 Pour : 10

Le conseil d'administration accorde donc une délégation de signature de M. Gabriel DÉTRAZ à M. Aloÿs DUFOUR et M. Solal NATHAN.

## **9 Modification du règlement intérieur, ajout d'un article concernant le fonctionnement du pôle événementiel. (article 20 du RI)**

Les règles édictées dans l'annexe concernant le règlement intérieur. On ajoute l'article 20 - pôle événementiel Vote (11 votants) : NPPPV : 1 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 10

## **10 Points divers**

### **Projets divers**

On peut se former avec les projets qui sont le discord. N'hésitez pas à en proposer !

### **Commission Vie Etudiante**

À 16h bâtiment 300, Léo y va, Raphaël aussi normalement.

### **Communication**

On cherche des gens qui savent faire des belles affiches et compagnie, pour attirer des gens. On cherche un graphiste. idée de concours pour recruter un graphiste. à l'association Alcor, il y a un poste de graphiste, et ils se forment régulièrement (tous les ans, les anciens forment le nouveau). On a également besoin d'un community manager. Va falloir qu'on communique, et qu'on ait une unicité au niveau d'aurore.

Au niveau de Facebook, On pourrait avoir une page globale, et une page par asso. Simon gèrera le compte twitter ("on va couper tel jour", "on fait ça demain"...). On a besoin de quelqu'un pour facebook, Charles est nommé "graphiste", et il est invité à aller demander de l'aide à Charlie du Crans. Vu qu'aurore est censé promouvoir le logiciel libre, les affiches devraient donc être faites avec ce type de logiciel.

## **LAN et formations techniques**

On rappelle qu'il y a une intersection non nulle entre le pôle événement et le conseil technique. Il d'agit des LAN. open arena, stronghold crusader, age of mythology, minecraft... Sont des noms qui ressortent.

Niveau Formations techniques, Aloÿs peut proposer des formations assez poussées à linux, et faire des initiations au réseau. Il en fera bientôt.

## **journées portes ouvertes**

Les journées portes ouvertes de Paris-Sud auront lieu le samedi 9 février de 10h à 17h, et nous avons obtenu un stand! Deux tables, et deux tickets repas. Léo ira, Charles aussi, Aloÿs passera dans la journée.

Fin de la réunion à 21h15.



## PROPOSITION DE PRIX

#	Produit	Description	Disponibilité	Prix unitaire	Quantité	Prix total
Configuration DL360 Gen10 - matériel livré non-intégré et sans licence logicielle						
1	<a href="#">P06453-B21</a>	HPE DL360 Gen10 4110 1P 16G 8SFF WW Svr	En stock - 4 pcs disponibles	1 960,00 EUR	3	5 880,00 EUR
2	<a href="#">781516-B21</a>	HPE 600GB 12G SAS 10K rpm SFF (2.5-inch) SC Enterprise 3yr Warranty Hard Drive	En stock	182,00 EUR	6	1 092,00 EUR
3	<a href="#">865408-B21</a>	HPE 500W FS Plat Ht Plg LH Pwr Sply Kit	En stock	120,00 EUR	3	360,00 EUR

Prix Excl. TVA: **7 332,00 EUR**

Frais de port et de manutention: 50,00 EUR

Taux de TVA: 20%

Montant de la TVA: 1 476,40 EUR

Total Incl. TVA: **8 858,40 EUR**

Nous communiquer vos adresses de facturation et de livraison

Matériel en stock - quantité limitée

Livraison en France : +3 jours ouvrés par UPS standard

Offre valable dans la limite des stocks disponibles et des promotions en cours (Partenaires et/ou Senetic)

## PROPOSITION DE PRIX

#	Produit	Description	Disponibilité	Prix unitaire	Quantité	Prix total
Configuration DL360 Gen10 - matériel livré non-intégré et sans licence logicielle						
1	<a href="#">P06453-B21</a>	HPE DL360 Gen10 4110 1P 16G 8SFF WW Svr	En stock - 4 pcs disponibles	1 960,00 EUR	3	5 880,00 EUR
2	<a href="#">815098-B21</a>	HPE 16GB 1Rx4 PC4-2666V-R Smart Kit	En stock	240,00 EUR	3	720,00 EUR
3	<a href="#">781516-B21</a>	HPE 600GB 12G SAS 10K rpm SFF (2.5-inch) SC Enterprise 3yr Warranty Hard Drive	En stock	182,00 EUR	6	1 092,00 EUR
4	<a href="#">865408-B21</a>	HPE 500W FS Plat Ht Plg LH Pwr Sply Kit	En stock	120,00 EUR	3	360,00 EUR

**Prix Excl. TVA: 8 052,00 EUR**

Frais de port et de manutention: 50,00 EUR

Taux de TVA: 20%

Montant de la TVA: 1 620,40 EUR

**Total Incl. TVA: 9 722,40 EUR**

Nous communiquer vos adresses de facturation et de livraison

Matériel en stock - quantité limitée

Livraison en France : +3 jours ouvrés par UPS standard

Offre valable dans la limite des stocks disponibles et des promotions en cours (Partenaires et/ou Senetic)



## PROPOSITION DE PRIX

#	Produit	Description	Disponibilité	Prix unitaire	Quantité	Prix total
Configuration DL360 Gen10 - matériel livré non-intégré et sans licence logicielle						
1	<a href="#">867962-B21</a>	HPE DL360 Gen10 4114 1P 16G 8SFF Svr	En stock - 3 dernières pcs à ce prix	2 295,00 EUR	3	6 885,00 EUR
2	<a href="#">815098-B21</a>	HPE 16GB 1Rx4 PC4-2666V-R Smart Kit	En stock	240,00 EUR	3	720,00 EUR
3	<a href="#">781516-B21</a>	HPE 600GB 12G SAS 10K rpm SFF (2.5-inch) SC Enterprise 3yr Warranty Hard Drive	En stock	182,00 EUR	6	1 092,00 EUR
4	<a href="#">865408-B21</a>	HPE 500W FS Plat Ht Plg LH Pwr Sply Kit	En stock	120,00 EUR	3	360,00 EUR

Prix Excl. TVA: **9 057,00 EUR**

Frais de port et de manutention: 50,00 EUR

Taux de TVA: 20%

Montant de la TVA: 1 821,40 EUR

Total Incl. TVA: **10 928,40 EUR**

Nous communiquer vos adresses de facturation et de livraison

Matériel en stock - dernières pièces

Livraison en France : +3 jours ouvrés par UPS standard

Offre valable dans la limite des stocks disponibles et des promotions en cours (Partenaires et/ou Senetic)

## PROPOSITION DE PRIX

Date: 25.01.2019

N°: Z21475051173602-A

Offre valable pendant: 7 days or while stocks last

Conditions de règlement: Règlement d'avance

#	Produit	Description	Disponibilité	Prix unitaire	Quantité	Prix total
Configuration DL360 Gen10 - matériel livré non-intégré et sans licence logicielle						
1	<a href="#">867962-B21</a>	HPE DL360 Gen10 4114 1P 16G 8SFF Svr	En stock - 3 dernières pcs à ce prix	2 295,00 EUR	3	6 885,00 EUR
2	<a href="#">781516-B21</a>	HPE 600GB 12G SAS 10K rpm SFF (2.5-inch) SC Enterprise 3yr Warranty Hard Drive	En stock	182,00 EUR	6	1 092,00 EUR
3	<a href="#">865408-B21</a>	HPE 500W FS Plat Ht Plg LH Pwr Sply Kit	En stock	120,00 EUR	3	360,00 EUR

Prix Excl. TVA: **8 337,00 EUR**

Frais de port et de manutention: 50,00 EUR

Taux de TVA: 20%

Montant de la TVA: 1 677,40 EUR

Total Incl. TVA: **10 064,40 EUR**

Nous communiquer vos adresses de facturation et de livraison

Matériel en stock - dernières pièces

Livraison en France : +3 jours ouvrés par UPS standard

Offre valable dans la limite des stocks disponibles et des promotions en cours (Partenaires et/ou Senetic)

Investissement Initial						
						Prix total
Ripe NCC						2210
Switchs	Résidence	Modèle	Qté	Utilité	Prix TTC	Prix total
	Fleming (3 villages, 4 batiments par village)	HP 2530-48G		6 Accès chambres	696	4176
		HP 2530-48G		1 Accès chambres	696	696
		HP 2530-48G		7 Accès chambres	696	4872
		HP 2530-48G		10 Accès chambres	696	6960
		HP 2930F-24 SFP+		2 Cdr	1116	2232
		HP 2930F-24G SFP		3 Coeur de bâtiment	839	2517
	Pacaterie	HP 2530-48G		4 Chambres	696	2784
		HP 2530-48G		4 Chambres	696	2784
		HP 2930-24G SFP+		1 Cdr	1116	1116
		HP 2930F 48G POE		1 Bornes	2039	2039
	Émilie du Châtelet	HP 2530-48G		4 Chambres	696	2784
		HP 2930F 24G SFP+		1 Cdr	1116	1116
		HP 2930F 48G PoE		1 Bornes	2039	2039
	Nouvelle Rez ENS - Georges Sand	HP 2530-48G		10 Chambres	696	6960
		HP 2930-24G SFP+		1 Cdr	1116	1116
		HP 2930F 48G PoE		1 Bornes	2039	2039
	Résidence de l'île	HP 2530 48 G		6 Plots 1,4 + Equerre A/B (x4)	696	4176
		HP 2930F 48G POE		2 Plots 2 et 3	2039	4078
		HP 2930F 24G SFP+		1 CDR Local Garage	1116	1116
		HP 2930F 24G POE		4 Plots 1, 4 + Equerres A,B	1075	4300
	Devis Senetics					
<b>TOTAL SWITCHS</b>			70			59900
Bornes	Résidence	Nbr personnes	Nbr bornes	Ref bornes	Prix unité	Prix total
Nbr Résident par bornes	Flemming	725	0	AUP-AC-PRO (pack de 5)-http	120	0
	10 Rez ENS - Georges Sand	400	40	AUP-AC-PRO (pack de 5)	120	4800
	Pacat	309	31	AUP-AC-PRO (pack de 5)	120	3720
	Émilie du Châtelet	200	20	AUP-AC-PRO (pack de 5)	120	2400
<b>TOTAL BORNES</b>						10920
Cable	Résidence		Nbr Bobine	Ref Bobines	Prix unité	Prix total
	Flemming			2 Bobine 600m RJ45	367	734
	Futur rez ENS			2 Bobine 600m RJ45	367	734
	Pacat			2 Bobine 600m RJ45	367	734
	Émilie du Châtelet			2 Bobine 600m RJ45	367	734
<b>TOTAL CABLES</b>						2936
Serveurs (3 serveurs intiaux et 4 serveurs plus tard)	Modélé		Qté		Prix unitaire	Prix total
	HP Gen 10 (HPE DL360 Gen10 4114 1P 16G 8SFF Svr)		7		2754	19278
	Barrette 16Gb (HPE 16GB 1Rx4 PC4-2666V-R Smart Kit)		7		288	2016
	SSD 600GB (HPE 600GB 12G SAS 10K rpm SFF (2.5-inch))		14		218,4	3057,6
	Power Supply (HPE 500W FS Plat Ht Plg LH Pwr Sply Kit)		7		144	1008
<b>TOTAL SERVEURS</b>						25359,6
Onduleurs	Résidence	Fonction	Nbr Onduleur	Ref Onduleur	Prix Unitaire	Prix total
	Flemming		1		2300	2300
	Futur rez ENS		1		2300	2300
	Pacat		1		2300	2300
	BDI		1		2300	2300
	Émilie du Châtelet		1		2300	2300
	Aurore		2		2300	4600
<b>TOTAL ONDULEUR</b>						16100
Divers	Nom	Prix	Commentaires			
	Comnpay	0				
	Installation Fibre	10000				
	Autre	5000				
<b>TOTAL DIVERS</b>		15000				
<b>Bilan initial</b>		132425,6				
Trésorerie Initiale	Asso	Trésorerie	Commentaires			
	Flemnet	46587				
	Eminet	15253,67				
	Les Branchés de l'île	2400	À -600 mais une autre asso a une dette de 3000 envers eux			
	Pac@net	20000				
	Aurore	2927				
	Crans	100000				
<b>TOTAL TRESORERIE INITIALE</b>		187167,67				
Frais Récurrents		Prix	Commentaire			
	RIPE	1400	par an			
	PSP (Comnpay)	840				
	Banquaire (LCL pour l'instant)	110,4				
	Assurance (MAIF)	7500	1500 par résidence			
	Pole events	13600	A update			
	Impots	500				
	Fibre	26640	1850 HT sur 12 mois			
	OVH	600				
	Remplacement matériel	10000	cf ref crans 2015-2016			
	Maintenance clim	384,49	Prix payé sur l'année 2015-2016 au crans pour avoir un ordre de grandeur			
<b>TOTAL RECURRENT</b>		61574,89				
Trésorerie Récurrente		50000	Argent que l'on doit conserver sur le compte courant			
Adhésions		30000				
		40000	Fourchette (estimation pour 600 à 800 adhérents)			

# Framadate

(<https://framadate.org/>)

*Sondage - Logo Aurore*

## Logo Aurore

Auteur du sondage

Chirac

Lien public du sondage  (<https://framadate.org/cS81u7G2CoL5zYAu>)

<https://framadate.org/cS81u7G2CoL5zYAu>

## Votes du sondage (0)

Chirac

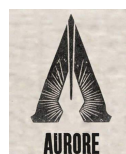


Aucun des  
choix ne me  
convient





Aucun des  
choix ne me  
convient



Raida	✓	(✓)	
edpibu	✓		
Bobby	✓		(✓)
Grizzly	✓		
Raphitek	✓		(✓)
F/Poutre	✓	(✓)	
Ela			✓
Kemmel	✓	✓	
Thibault			✓
Antoine	✓		
elkmaennchen	✓		✓
Volgaar	✓	(✓)	
simon	✓		(✓)
Kraft	✓	(✓)	
Solal	✓		
Pollion	✓		
Vulcain	✓		(✓)
Samy			
Pysico	✓		✓
Pierre		✓	(✓)
Clément	✓		(✓)
erdnaxe	✓		✓
Somme	★19	2	5
23 votants		(+4)	(+7)

 Afficher le graphique des résultats

## Meilleur choix

★ Pour l'instant, le choix ayant reçu le plus grand nombre de votes est :  
**On utilise celui du crans**  
avec **19** votes.

## Commentaires de sondés

15-12-2018 18:00 **Chirac** RAPPEL : Une seule voie par personne (vous pouvez mettre des pq pas autant que vous voulez)

# **AURORE POLE EVENEMENTIEL**

Pour le 30/01/2019

## **Table des matières**

1. Description du projet .....	2
2. Objectif du projet.....	2
3. Exigences principales.....	2
4. Règlement.....	2
a) Concernant les postes.....	2
b) Concernant l'organisation.....	3
c) Concernant le budget .....	3
5. Organigramme.....	3
a) Composition générale.....	3
b) Les postes .....	4
6. Projets sur l'année .....	4
7. Budget.....	4
a) En bref .....	4
b) En détails .....	5

## 1. DESCRIPTION DU PROJET

Création du pôle évènementiel au sein de AURORE, qui regroupe les foyers des résidences : Les Jardins Universitaire de Fleming, La Pacaterie, L'Île et Emile du Chatel.

Description de l'organisation, des objectifs et des projets de ce pôle.

Donner un nom au projet ! Pôle Evènementiel des Résidences Universitaire de l'Université Paris-Saclay. (« Paris-Saclay-Résid'event » ?)

## 2. OBJECTIF DU PROJET

Apporter une vie sociale, collective, solidaire et ouverte à tous les étudiants vivants dans les résidences universitaires de Paris-Saclay, tout au long de l'année.

L'intérêt est de créer un réel lien social, culturel et surtout professionnel entre tous les étudiants de l'Université de Paris-Saclay.

## 3. EXIGENCES PRINCIPALES

Le nouveau système doit offrir les possibilités suivantes :

- Chaque Foyer doit pouvoir garder son autonomie/liberté totale concernant sa propre organisation, ses propres évènements et matériaux, y compris vis-à-vis des autres Foyers des autres résidences, et de AURORE. (cf paragraphe 4.b).)
- Garder une liberté, une autonomie d'organisation totale, réaliser les évènements souhaités dans les meilleures conditions possibles pour tous. La subvention de la CVEC du CROUS n'est pas envisageable pour cela.
- Les gros évènements réalisés en commun doivent être en accord avec tous et avec la participation de tous.
- Peut-être envisager un compte bancaire avec une CB pour chaque Foyer, en plus d'un compte pour avec une CB pour les évènements en commun.

## 4. REGLEMENT

### a) Concernant les postes

- i. Les Membres actifs peuvent cumuler les postes.
- ii. Le ou la représentant-e doit faire l'intermédiaire entre le Pôle Evènementiel et le reste de AURORE. Il prend l'entière responsabilité de l'organisation du Pôle Evènementiel, il doit rendre compte et prévenir des besoins et conditions du Pôle Evènementiel vis-à-vis de AURORE et réciproquement.
- iii. Le ou la secrétaire doit rédiger les comptes rendus, s'assurer que le règlement est respecté, doit convoquer les membres actifs pour chaque réunions du Pôle Evènementiel.
- iv. Le ou la trésorier-ère général-e doit vérifier les dépenses de chaque Foyer, doit faire un compte rendu détaillé et justifié des dépenses au Trésorier de AURORE. Il est donc l'intermédiaire entre le Trésorier de AURORE et les vice-trésoriers de chaque Foyer.
- v. Chaque Foyer doit avoir un vice-trésorier. Ce vice-trésorier doit gérer et vérifier les dépenses et revenus de son propre Foyer, doit faire un compte rendu détaillé et justifié des dépenses au trésorier général-e du Pôle



Evènementiel. Il se doit de respecter les limites des dépenses de son Foyer selon les conditions et règlement définies par le Pôle Evènementiel.

## b) Concernant l'organisation

- i. Le Pôle Evènementiel doit faire au minimum : une première réunion pour l'organisation annuelle du pôle, une réunion bilan du pôle, et une réunion par évènement en commun.
- ii. Lors des réunions seuls les membres actifs du Pôle Evènementiel peuvent voter et décider de toutes les décisions du pôle.
- iii. Tous votes et décisions sont acceptés à la majorité des membres présents à la réunion.
- iv. Chaque Foyer doit pouvoir garder son autonomie/liberté totale concernant sa propre organisation, ses propres évènements et matériaux, y compris vis-à-vis des autres Foyers des autres résidences, et de AURORE.
- v. Toute personne ne faisant pas partie des membres spécifiques d'un Foyer, qu'elle fasse partie du Pôle Evènementiel et/ou de AURORE, se doit de respecter l'organisation, le matériel et les évènements de ce Foyer.
- vi. Un Foyer peut organiser un évènement uniquement pour les membres de sa résidence sans en avertir les autres membres actifs du Pôle Evènementiel et/ou de AURORE.
- vii. Les foyers peuvent s'emprunter du matériel à conditions que les deux partis soient en accord.
- viii. Les membres actifs de ce pôle ont choisi de discuter et prendre contact via Messenger.

## c) Concernant le budget

- i. Les budgets sont votés à l'avance et avec l'accord du Pôle Evènementiel et de AURORE.
- ii. Chaque Foyer possède un budget fixé et réservé pour les évènements à réaliser en commun.
- iii. Chaque Foyer peut effectuer un achat, organiser un évènement uniquement pour les membres de sa résidence sans en avertir les autres membres actifs du Pôle Evènementiel et/ou de AURORE, tant que cela respecte son budget.
- iv. Chaque dépense et chaque revenu doivent être justifié et détaillé de chaque Foyer par le vice-trésorier. Ce vice-trésorier doit rendre un compte rendu détaillé et justifié des dépenses et revenus au trésorier général-e du Pôle Evènementiel.
- v. Le trésorier général du Pôle Evènementiel doit rendre un compte rendu détaillé et justifié des dépenses et revenus du Pôle Evènementiel au Trésorier de AURORE.

# 5. ORGANIGRAMME

*Par simplicité et soucis de compréhension, les différents intitulés des postes notés ci-dessous sont ceux que l'on retrouve au sein d'un organigramme d'une association classique.*

## a) Composition générale

Le Pôle Evènementiel de AURORE est composé de :

- Membres Actifs : toutes personnes ayant adhéré à AURORE et au Pôle Evènementiel de AURORE. Ces membres peuvent avoir un poste précis ou pas au sein du pôle, peuvent participer aux CAs de AURORE et à toutes les réunions du Pôle Evènementiel, peuvent participer aux décisions/votes lors des réunions du Pôle Evènementiel.

- Membres bénévoles : toutes personnes ayant adhéré à AURORE mais ne faisant pas parti du Pôle Événementiel de AURORE, toutes personnes n'ayant pas adhéré à AURORE. Ces personnes peuvent aider les membres actifs à tout moment et comme ils le souhaitent.

## b) Les postes

Représentant : Monsieur Pierre Chot-Plassot.

Secrétaire : Madame Shirley Alsaint.

Trésorier général : ?

Vice-trésoriers : ??

## 6. PROJETS SUR L'ANNEE

	Fleming	Pacaterie	L'île	Emile du Chatel	Evènements en commun
1.	Soirée de Bienvenue				Soirée de Bienvenue
2.	Soirée Halloween				Soirée de fin d'année
3.	Soirée d'Hiver				Barbecue
4.	Chandeleur en folie !				
5.	Tournoi ping-pong/baby-foot/jeux de vidéos				
6.	Soirée jeux de société				
7.	Soirée Cinéma				
8.	Soirée Casino				
9.	Soirée de fin d'année				

## 7. BUDGET

### a) En bref

	Fleming	Pacaterie	L'île	Emile du chatel
Total Enveloppe évènements	2500	1150	1150	2350
Total Enveloppe Entretien Foyer (DEP compris)	3200	0	0	2300

<b>TOTAL par Résidences</b>		<b>5700</b>	<b>1150</b>	<b>1150</b>	<b>4650</b>
	<b>TOTAL du pôle Evènementiel</b>	<b>12650</b>			

## b) En détails

		<b>Fleming</b>	<b>Pacaterie</b>	<b>L'Ile</b>	<b>Emile du chatel</b>
<b>Petits évènements</b>	Nombre d'évènements par an	9			8
	Coût total par an	1350			1200
<b>Gros évènements</b>	Nombre d'évènements par an	3			
	Coût total par an	4600			
<b>Total Enveloppe évènements</b>		<b>2500</b>	<b>1150</b>	<b>1150</b>	<b>2350</b>
<b>Entretien Foyer</b>	Coût total par an	1200			1300
<b>TOTAL</b>		3700	1150	1150	3650
Dépenses exceptionnelles prévisionnelles	Coût total par an	2000			1000
<b>Total Enveloppe Entretien Foyer (DEP compris)</b>		<b>3200</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2300</b>
<b>TOTAL par Résidences</b>		<b>5700</b>	<b>1150</b>	<b>1150</b>	<b>4650</b>
	<b>TOTAL du pôle Evènementiel</b>	<b>12650</b>			

- Coût total des petits évènements par an = 150Euros \* Nombre d'évènements.
- Coût total des gros évènements par an = (300Euros \* Résidences \* Nombre d'évènements) + [(50Euros repas CA \* Résidences \* (Nombre d'évènements + 2 repas CA)].
- **Total Enveloppe évènements** = Coût total des petits évènements par an + (Coût total des gros évènements par an / 4).
- Coût total Entretien Foyer par an = (50Euros ménager/casse-croûtes + 50Euros d'abonnements) \* 12 mois.
- **TOTAL** = **Total Enveloppe évènements** + Coût total Entretien Foyer par an.
- Coût total Dépenses exceptionnelles prévisionnelles par an = Valeur choisie arbitrairement, qui permettrait de financer du matériel en cours d'année en cas de besoin.
- **Total Enveloppe Entretien Foyer (DEP compris)** = **Entretien Foyer** + Dépenses exceptionnelles prévisionnelles.
- **TOTAL par Résidences** = **Total Enveloppe évènements** + **Total Enveloppe Entretien Foyer (DEP compris)**.
- **TOTAL du pôle Evènementiel** = Somme du **TOTAL par Résidences**.



---

# DETAILS DES EVENEMENTS

---

Pôle Evènementiel



27 JANVIER 2019  
AURORE

## Table des matières

Fleming.....	2
L'Ile .....	5
La Pacaterie.....	6
Emile du Chatel .....	7
Evènements en commun .....	8
Notes .....	9

## Détails des évènements, de leur budget et du plan de communication | Fleming

Date	Evènement	Public visé	Nombre de personnes attendues	Lieu	Budget prévisionnel	Plan de communication	Objectif
Février	Chandeleur en folie !	Toute la résidence, environ 700 personnes	400	Au Foyer et livraisons à domicile	150 Euros	Posters, Flyers, Réseaux sociaux (Facebook, Application Torépa, Twitter), Site web, Porte-à-porte.	Faire découvrir le Foyer et tous les services que les étudiants responsables peuvent fournir, apporter un service et de la convivialité.
Mars	Soirée Erasmus	Etudiants en Erasmus	150	Au Foyer	100 Euros	Posters, Réseaux sociaux (Facebook, Application Torépa, Twitter), Site web.	Rencontrer les étudiants, apprendre de nouvelles langues, et autres cultures.
Mars	Tournoi ping-pong/baby-foot/jeux de vidéos	Etudiants sportifs et joueurs	50	Au Foyer	150 Euros	Posters, Réseaux sociaux (Facebook, Application Torépa, Twitter), Site web,	Apporter un service, de la convivialité et un peu de challenge.
Avril	Soirée Dégustations du Monde	Toute la résidence, environ 700 personnes	100	Au Foyer	150 Euros	Posters, Flyers, Réseaux sociaux (Facebook, Application	Partager, apprendre et découvrir la culture des autres étudiants.

Date	Evènement	Public visé	Nombre de personnes attendues	Lieu	Budget prévisionnel	Plan de communication	Objectif
						Torépa, Twitter), Site web.	
Avril	Soirée Casino	Etudiants sportifs et joueurs	20	Au Foyer	100 Euros	Posters, Réseaux sociaux (Facebook, Application Torépa, Twitter), Site web.	Apporter un service, de la convivialité et un peu de challenge.
Mai	Soirée de fin d'année	Toute la résidence, environ 700 personnes	200	En plein air devant le village 2	200 Euros	Posters, Flyers, Réseaux sociaux (Facebook, Application Torépa, Twitter), Site web, Mails, Porte-à-porte.	Apporter un moment de détente et dire ses adieux après la dure période des examens.
Juin	Tournoi ping-pong/baby-foot/jeux de vidéos	Etudiants sportifs et joueurs	50	Au Foyer	150 Euros	Posters, Réseaux sociaux (Facebook, Application Torépa, Twitter), Site web.	Apporter un service, de la convivialité et un peu de challenge.
Juillet et Aout	Soirée jeux de société + Soirées Cinémas	Toute la résidence, environ 700 personnes	30	Au Foyer	200 Euros	Réseaux sociaux (Facebook, Application	Apporter un service, de la convivialité, et une culture cinématographique.

Date	Evènement	Public visé	Nombre de personnes attendues	Lieu	Budget prévisionnel	Plan de communication	Objectif
						Torépa, Twitter), Site web.	
Septembre	Soirée de Bienvenue	Toute la résidence, environ 700 personnes	200	Au Foyer et jardin du village 3	200 Euros	Posters, Flyers, Réseaux sociaux (Facebook, Application Torépa, Twitter), Site web, Mails, Porte-à-porte.	Faire découvrir le Foyer et tous les services que les étudiants responsables peuvent fournir, apporter un service et de la convivialité.
Octobre	Soirée Halloween	Toute la résidence, environ 700 personnes	50	Au Foyer	150 Euros	Posters, Réseaux sociaux (Facebook, Application Torépa, Twitter), Site web.	Apporter un service et de la convivialité.
Janvier	Soirée d'Hiver	Toute la résidence, environ 700 personnes	100	Au Foyer	150 Euros	Posters, Réseaux sociaux (Facebook, Application Torépa, Twitter), Site web.	Pour le second semestre : Faire découvrir le Foyer et tous les services que les étudiants responsables peuvent fournir, apporter un service et de la convivialité.
<b>TOTAL</b>	<b>11 EVENEMENTS</b>				<b>1700 Euros</b>		











## Détails des évènements, de leur budget et du plan de communication | Evènements en commun

Date	Evènement	Public visé	Nombre de personnes attendues	Lieu	Budget prévisionnel	Plan de communication	Objectif
Octobre	Soirée de Bienvenue	Tous les étudiants des quatre résidences universitaires de Paris-Saclay.	1000	A voir	384 Euros par résidences <b>1534 Euros</b>	Posters, Flyers, Réseaux sociaux (Facebook, Application Torépa, Twitter), Site web, Mails, Porte-à-porte.	Faire découvrir les différentes résidences, leur Foyer et tous les services que les étudiants responsables peuvent fournir. Rencontrer tous les étudiants de l'Université, leurs études, leur projet, et tout ce que l'Université Paris-Saclay peut apporter. Apporter un service et de la convivialité.
Janvier	Soirée d'Hiver	Tous les étudiants des quatre résidences universitaires de Paris-Saclay.	1000	A voir	384 Euros par résidences <b>1534 Euros</b>	Posters, Flyers, Réseaux sociaux (Facebook, Application Torépa, Twitter), Site web, Mails, Porte-à-porte.	Pour le second semestre : Faire découvrir les différentes résidences, leur Foyer et tous les services que les étudiants responsables peuvent fournir. Rencontrer tous les étudiants de l'Université, leurs études, leur projet, et tout ce que l'Université Paris-Saclay peut apporter. Apporter un service et de la convivialité.
Juin	Barbecue	Tous les étudiants des quatre résidences universitaires de Paris-Saclay.	1000	A voir	384 Euros par résidences <b>1534 Euros</b>	Posters, Flyers, Réseaux sociaux (Facebook, Application Torépa, Twitter), Site web, Mails, Porte-à-porte.	Apporter un moment de détente et dire ses adieux après la dure période des examens.
<b>TOTAL</b>	<b>3 Evènements</b>				1150 Euros par résidences <b>= 4600 Euros</b>		

NOTES :

Insérez les notes ici

## Règlement intérieur

Le présent règlement intérieur a été initialement approuvé par l'assemblée générale du 18 décembre 2018. Il est modifiable par le Conseil d'Administration suivant la procédure définie par les statuts

### TITRE I — ADHÉSION ET CONTRIBUTIONS

#### **Article premier - Personnes physiques adhérentes**

Le montant annuel de l'adhésion pour les personnes physiques adhérentes est fixé à 10 euros. Il n'est pas remboursable suite à la perte du statut d'adhérent.

#### **Article 2 - Personnes morales adhérentes**

Le montant annuel de l'adhésion pour les personnes morales ou associations adhérentes est fixé à 10 euros.

#### **Article 3 - Service d'accès à internet**

Toute personne physique adhérente peut, contre une contribution de 5 e par mois, bénéficier d'un accès à Internet fourni par l'association sur les lieux d'activité de celle-ci, et où le service d'accès à Internet est proposé.

Toute personne qui adhère, ou réadhère, à l'association, et règle sa cotisation, se voit offrir un mois de connexion.

Toute personne choisissant de payer en une seule fois une contribution pour 8 mois se voit offrir l'accès au réseau pour l'année complète.

Les personnes morales adhérentes sont dispensées de contribution pour le service d'accès à Internet.

A la discrétion des trésoriers, il pourra être procédé à un remboursement partiel ou total, en cas de non utilisation du service dûment justifiée.

#### **Article 4 - Service d'impression**

L'association peut fournir un service d'impression. Sous le contrôle du Conseil d'Administration, les tarifs seront ajustés au mieux en fonction des coûts du service pour l'association. Tout membre du Conseil Technique est habilité, à la demande du Bureau, à procéder à un ajustement tarifaire.

#### **Article 5 - Autres services**

Par une délibération, le Conseil d'Administration est habilité à mettre en place tout service à disposition de ses adhérents, contre contribution définie par celui-ci.

## TITRE II — SERVICE D'ACCÈS À INTERNET

### **Article 6 - Cadre réglementaire**

Comme précisé par les statuts, l'association est dûment déclarée comme opérateur auprès du régulateur, comme prescrit par les articles L32 et suivants du CPCE.

A ce titre, une rétention de la tracabilité des connexion est opérée, comme l'impose la réglementation, sur une période d'un an.

### **Article 7 - Condition d'accès au service**

L'association fournit, auprès de ses adhérents qui ont contribué pour accéder au service, un accès à Internet très haut débit.

Le service est garanti uniquement en connexion filaire par câble cuivre ou fibre optique selon la technologie à disposition dans le bâtiment. L'association fait son possible pour fournir également une connectivité très haut débit en WiFi.

### **Article 8 - Accès temporaire**

L'association peut-être amenée, sur décision du Conseil d'Administration, à fournir un accès à Internet temporaire à des visiteurs de passage, adhérents à l'association ou non, en respect du cadre réglementaire et en s'assurant de l'identité des personnes auxquelles l'association fournit le service.

### **Article 9 - Bon usage du réseau**

La consommation en bande passante n'est pas limitée. Cependant, de manière générale, les utilisateurs s'engagent à en faire un usage raisonnable. Le service est fourni sans limitation par Aurore. Il est rappelé les limites imposées par la réglementation en vigueur, en terme de droit d'auteur, respect de la vie privée et de l'intégrité des systèmes d'informations.

Il est rappelé l'obligation de sécuriser ses appareils de manière convenable, afin de ne pas perturber les autres utilisateurs d'une part, et d'assurer sa propre sécurité ainsi que celle de ses données d'autre part.

### **Article 10 - Sauvegarde de l'infrastructure et du réseau**

Tout responsable technique est habilité à suspendre de manière temporaire ou non, toute ou partie des services d'accès à internet à un utilisateur ayant provoqué une perturbation du réseau ou une gêne pour un ou plusieurs utilisateurs tiers.

Si la gêne est provoquée de manière intentionnelle, les instances disciplinaires pourront alors être convoquées. Il en sera de même pour toute atteinte à l'infrastructure, locaux, et mobiliers de l'association.

Il est rappelé également que l'intrusion et l'obstacle au bon fonctionnement d'un système de traitement automatisé de données est puni par l'article 323 du code pénal. L'association pourra être amenée à porter un tel incident devant les tribunaux compétents.



## TITRE III — RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU

### **Article 11 - Conseil d'administration**

#### **Réunion**

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois tous les 4 mois, sur convocation du président, ou en cas d'empêchement, des secrétaires ou des vice-présidents.

Un ordre du jour est transmis de façon publique sur la liste de communication du Conseil d'Administration au moins 7 jours à l'avance. Il est procédé lors des réunions à l'examen des points figurant à l'ordre du jour.

La présence physique du tiers au moins de ses membres est nécessaire pour que le Conseil d'Administration puisse délibérer valablement. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix, sauf dans les cas spéciaux prévus par les statuts. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

Les réunions sont publiques, sauf si le Bureau, sur décisions motivée, en décide autrement. Il précisera alors dans la convocation, les raisons de cette réunion restreinte aux seuls membres du Conseil d'Administration.

Tout membre du conseil qui, sans justification, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire de son poste.

#### **Cooptation**

En cas de vacance d'un poste, conformément aux statuts, il peut être procédé à une cooptation. Le processus de cooptation se passe en deux temps. Lors d'une réunion du Bureau, celui-ci constate le besoin de coopter, et ouvre les cooptations. Celles-ci sont annoncées publiquement, y compris par courriel, à l'ensemble des adhérents. Les candidats doivent se présenter physiquement à la réunion suivante du Conseil d'Administration, qui choisit parmi les candidats. Ne peuvent se porter candidat que des adhérents physiques à jour de leur cotisation.

### **Article 12 - Bureau**

#### **Réunion**

Le Bureau se réunit au moins une fois tous les 2 mois entre septembre et juin, sur convocation du président, ou en cas d'empêchement, des secrétaires ou des vice-présidents.

Un ordre du jour est transmis de façon publique sur la liste de communication du Conseil d'Administration au moins 24 heures à l'avance. Il est procédé lors des réunions à l'examen des points figurant à l'ordre du jour.

La présence physique, ou par visioconférence, de la moitié au moins de ses membres est nécessaire pour que le Bureau puisse délibérer valablement. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

#### **Instance disciplinaire**

Le Bureau peut agir en tant qu'instance disciplinaire lorsqu'un adhérent ne respecte pas les statuts, le règlement intérieur, ou d'une annexe. L'adhérent s'expose dans ce cas à une sanction qui peut aller d'un blâme à la radiation. La procédure observée sera celle décrite dans les statuts concernant la radiation.

L'échelle des sanction est la suivante :

- L'adhérent peut recevoir un blâme. Celui-ci consiste en l'inscription dans la base de données de la sanction ainsi que de ses causes ;
- L'adhérent peut perdre l'accès à un ou plusieurs services, pour une durée allant de un jour à deux mois au maximum ;
- L'adhérent peut être radié conformément aux statuts, et donc perdre sa qualité de membre de l'association.

Si l'adhérent est membre actif, il peut également se voir révoquer une partie de ses droits. S'il est un membre du Bureau, il ne peut ni assister ni prendre part à la délibération.

## TITRE IV — SITUATION D'URGENCE

### **Article 13 - Procédure d'urgence**

Lorsque des circonstances d'une gravité certaine (par exemple, destruction partielle des infrastructures du réseau) surviennent, pour quelque cause que ce soit, tout membre du Conseil d'Administration ou du Conseil Technique aura pour mission, dès sa propre information, de se mettre en relation avec le Bureau, ou à défaut le Conseil d'Administration, dans le but de prendre les décisions qui s'imposent.

À ce titre, il engagera tout moyen ou passera tout engagement en vue de mesures conservatives ou déclaratives, dans la mesure où il dispose des droits relatifs aux moyens de paiement de l'association. Il devra se faire aider d'au moins un Responsable Technique et éventuellement de tout membre actif qu'il pourra joindre. Il fera un rapport à l'ensemble des membres du Bureau absents ou empêchés des mesures adoptées.

Comme précisé par les statuts, sur approbation du Bureau, il n'existe pas de limite aux actions financière ou autres engagées dans ce cas. Toute mesure adoptée suivant ces principes devra être validée par le Conseil d'Administration qui suivra, et figurer au bilan moral de l'assemblée générale.

Lors de cette réunion ultérieure, le Conseil d'Administration appréciera la justification de l'urgence dans lesquelles les mesures ont été adoptées.

## TITRE V — MEMBRES ACTIFS, ET RESPONSABILITÉS DE L'ASSOCIATION

### **Article 14 - Usage des droits conférés à un membre actif**

Tout usage par un membre actif de ses droits dans une situation inappropriée, ou hors du cadre de ses missions pour l'association, est interdit. Un tel usage pourra être sanctionné sans délai par un retrait des attributions en question, dans le respect des statuts et du présent règlement. Selon la nature de l'infraction, des mesures juridiques pourront être prises par l'association.

### **Article 15 - Respect de la vie privée**

L'association s'engage à tout mettre en œuvre en règle générale pour qu'il ne puisse être porté atteinte à la vie privée de ses adhérents. Tout non respect de cet engagement par un membre actif l'expose à des sanctions.

L'association s'engage à signaler, sans exception, toute infraction avérée et manifeste à la vie privée au Procureur de la République.

### **Article 16 - Responsabilité des membres actifs**

L'association assure le travail de ses membres actifs, leur matériel, et leur personne, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Elle prend la responsabilité de toute altération de la connectivité à Internet ou dommage aux données personnelles de ses adhérents résultant du fait d'une mauvaise manipulation par un membre actif, commise de bonne foi.

### **Article 17 - Organisation locale des membres actifs**

Dans chacune des résidences de présence de l'association, les membres actifs se regroupent au sein d'une section locale, destinée à organiser le travail technique local, administratif, en respect des objets sociaux de l'association.

Les sections locales peuvent éventuellement porter un nom. Elles sont créées et dissoutes par le Conseil d'Administration sur proposition du Bureau, et dans les conditions de modification du présent règlement intérieur. Elles sont listées dans l'article correspondant du présent règlement intérieur.

Les sections locales devront se doter d'un représentant, qui seront les interlocuteurs privilégiés avec le Bureau, le Conseil d'Administration, et la direction de la résidence.

Elles devront également se doter d'un ou plusieurs responsables réseau assurant le lien avec le Conseil Technique d'Aurore, et d'un ou plusieurs responsables locaux de la trésorerie, qui devront collecter les recettes pour le compte du trésorier d'Aurore, et engager des dépenses courantes lorsque le trésorier d'Aurore les y autorise. Ils pourront, si besoin, se voir accorder des accès aux comptes de l'association, l'étendue de ces accès étant laissés à l'appréciation du trésorier.

Elles devront tenir régulièrement à jour la liste de leurs représentants. Elles pourront se doter de différents pôles, à leur libre appréciation, en lien avec les pôles d'Aurore.

### **Article 18 - Liste des sections locales**

La liste des sections locales de regroupement des membres actifs est composée ainsi :

- "Flemnet", à la résidence "Les Jardins de Flemming" ;
- "Pacatnet", à la résidence "La pacaterie" ;
- "BDI", à la résidence de l'Île ;
- "Eminet", à la résidence "Emilie du Chatelet" ;

### **Article 19 - Pôles d'Aurore**

L'association pourra se doter de plusieurs pôles : pôle communication, pôle événements, sans que cette liste soit exhaustive. Les membres actifs se regrouperont au sein de ces pôles. Ces mêmes pôles devront regrouper si possible des personnes provenant des diverses résidences.

Leur mode de fonctionnement interne pourra être précisé dans les articles suivants.

## **Article 20 - Pôle Evenementiel**

Le pôle événementiel s'est constitué afin de promouvoir la vie des résidences, et organiser des événements en commun, au sein des résidences et sur le campus. Sur décision du Conseil d'Administration, il pourra bénéficier de budgets et de fonds de l'association afin d'organiser ses activités.

### **Composition et référent**

Le pôle est organisé de la manière suivante : les membres actifs d'Aurore qui souhaitent en faire partie, sont invités à se faire connaître auprès du référent du pôle. L'admission des nouveaux membres se fait par cooptation. Sur l'ensemble des résidences, et à l'échelle d'Aurore, le pôle désignera un référent, dont la mission sera de faire la liaison entre le pôle et le Bureau ainsi que le Conseil d'Administration d'Aurore.

Le référent est responsable également de la tenue et la mise à jour régulière, auprès du Bureau, de la liste des membres actifs d'Aurore membres du pôle.

### **Responsables de la trésorerie et du secrétariat**

Le pôle désignera également un secrétaire, responsable de la bonne tenue des réunions et des comptes rendus, ainsi qu'un responsable de la trésorerie, chargé de la gestion des budgets et dépenses accordées au pôle. Si besoin, le trésorier d'Aurore lui donnera les moyens nécessaires à l'accomplissement de cette tâche, dans les conditions prévues à l'article 20 des statuts. Il devra informer régulièrement le trésorier de ses actions.

### **Foyers et événements en résidences**

Au sein de chacune des résidences, les membres du pôle présents dans la résidence sont responsables de la gestion, de la bonne tenue, et de la vie du foyer. Ils peuvent bénéficier de fonds, sur décision du Conseil d'Administration ou du Bureau, destinés à la vie courante et aux achats quotidiens nécessaires au foyer. Dans la limite de ces moyens et des conventions conclues par l'association quant à la délégation de la gestion de ces foyers par le gestionnaire de la résidence, ils organisent la gestion du foyer, et peuvent organiser librement des événements.

Ils peuvent également désigner, dans chacune des résidences et foyers, un responsable chargé de la trésorerie courante du foyer. Le trésorier et le Bureau fixeront les conditions et plafonds de dépenses, ainsi que l'étendue des accès sur les comptes qui leurs seront accordés, dans les conditions prévues par l'article 20 des statuts.

### **Réunion**

Les réunions seront convoquées au moins 24h à l'avance par le secrétaire ou le référent du pôle.

Le pôle est tenu d'organiser au moins une réunion annuellement, afin de planifier les événements communs annuels, formaliser la demande de moyens à attribuer au pôle pour l'année, ainsi qu'effectuer le bilan de l'année écoulée. Tout ceci devra être présenté au Conseil d'Administration.

Il devra également organiser obligatoirement une réunion à chaque fois qu'un événement commun sera organisé, ainsi que d'en fixer les modalités.

Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés parmi les présents à la réunion.

## TITRE VI — LIEUX DE PRÉSENCE ET D'ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION

### **Article 21 - Résidences de présence de l'association**

L'association conduit des activités permanentes dans les résidences listées ci-dessous. Conformément aux statuts, les personnes physiques adhérentes, au sein de ces résidences, élisent des représentants au Conseil d'Administration, dans les modalités définies à l'article correspondant des Statuts.

- Résidence "Les Jardins de Flemming", 21 Rue André Maginot Orsay ;
- Résidence "La pacaterie", 1 Rue du général Dushesne Orsay ;
- Résidence de l'Île, 14 rue du Docteur Collé, Bures-Sur-Yvette ;
- Résidence "Emilie du Chatelet", 13 rue Joliot Curie, Gif-Sur-Yvette ;

### **Article 22 - Résidences raccordées au réseau d'Aurore**

Conformément aux conventions conclues par l'association, l'association propose un certain nombre de services numériques et un service d'accès à internet dans les résidences suivantes :

- Résidence "Les Jardins de Flemming", 21 Rue André Maginot Orsay ;
- Résidence "La pacaterie", 1 Rue du général Dushesne Orsay ;
- Résidence de l'Île, 14 rue du Docteur Collé, Bures-Sur-Yvette ;
- Résidence "Emilie du Chatelet", 13 rue Joliot Curie, Gif-Sur-Yvette ;

### **Article 23 - Autre lieux d'activités**

Sur simple décision du Conseil d'Administration ou du Bureau, l'association peut conduire des activités à titre temporaire ou permanent en tout lieu et conformément à ses objets sociaux et aux dispositions des statuts.

Elle n'est pas tenue de proposer un service numérique d'accès à Internet permanent en d'autre lieux que ceux listés à l'article précédent.